Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2005)
Heft: 4

Artikel: Le plan sectoriel garantit la transparence
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-642257

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

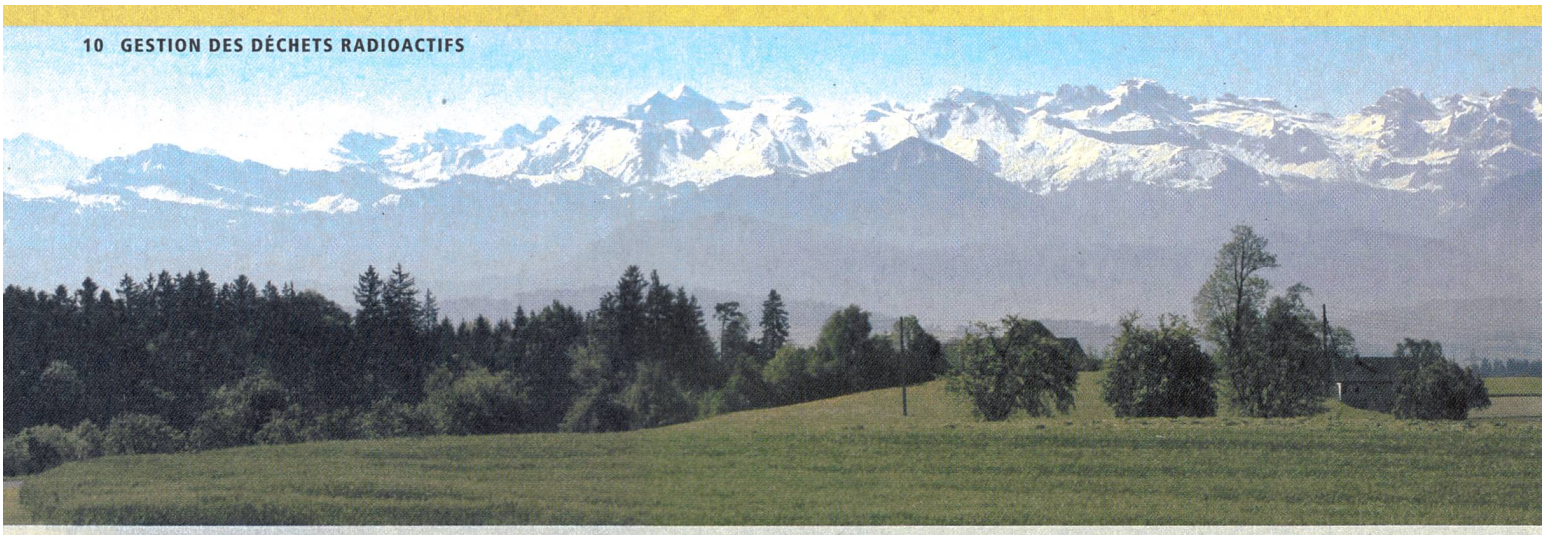

Le plan sectoriel garantit la transparence

INTERNET

Informations sur la gestion des déchets nucléaires: **www.entsorgungsnachweis.ch (uniquement en allemand)**

DSN – Division principale de la sécurité des centrales nucléaires: **www.hsk.ch**

Nagra – Société coopérative nationale pour le stockage géologique des déchets radioactifs: **www.nagra.ch**

Forum VERA, responsabilité de la gestion des déchets radioactifs: **www.forumvera.ch (uniquement en allemand)**

Informations sur l'aménagement du territoire: **Office fédéral du développement territorial www.are.admin.ch**

Les plans sectoriels

Les conceptions et les plans sectoriels ont trait à des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire de la Confédération se déroulant dans le cadre d'une étude ou d'un plan sectoriel précis. Leurs incidences sur l'organisation territoriale, les équipements et l'environnement sont considérables, elles impliquent des interdépendances fonctionnelles et nécessitent une étroite coordination entre ces différents secteurs ainsi qu'avec d'autres activités.

La procédure de sélection des sites propices à la construction de dépôts en couches géologiques profondes doit être consignée dans un plan sectoriel. Elle permet une coordination complète de toutes les incidences spatiales de ces installations et garantit une participation précoce des cantons et des régions concernées des pays voisins. La population et les organisations intéressées seront aussi informées et pourront aussi prendre part au processus. Le plan sectoriel règle également la participation régionale.

L'ordonnance sur l'énergie nucléaire prévoit que la procédure de sélection des sites de dépôts en couches géologiques profondes destinés aux déchets radioactifs soit exécutée dans le cadre d'un plan sectoriel conformément à la loi sur l'aménagement du territoire. Outre des règles du jeu claires et une plus grande transparence, le plan sectoriel fixe également la condition d'une participation des régions concernées.

«La Confédération est tenue de garantir une procédure de sélection transparente et équitable tenant compte des intérêts de tous les milieux concernés», explique Michael Aebersold, expert en gestion des déchets radioactifs à l'Office fédéral de l'énergie. «Nous considérons la participation des régions et de la population comme un élément essentiel de la planification et de la réalisation d'un dépôt en couches géologiques profondes, puisque c'est la seule manière d'établir un véritable dialogue et d'obtenir l'acceptation indispensable. Le plan sectoriel est l'instrument adéquat pour garantir la transparence et la mise en pratique de cette participation».

Priorité à la sécurité

Le premier volet du plan sectoriel décrit le concept d'approche, lequel regroupe toutes les procédures ainsi que tous les critères à appliquer durant la procédure de sélection des sites des dépôts en couches géologiques profondes en Suisse. «A cet égard, la sécurité à long terme de l'homme et de l'environnement figure en tête de la liste des priorités», souligne Michael Aebersold, «raison pour laquelle nous devons prendre en compte certaines exigences géologiques minimales». Par ailleurs, il convient de tenir également compte d'aspects socio-économiques ainsi que de l'aménagement du territoire. «Pour réussir, la participation des cantons et des régions concernées est indispensable. Le plan sectoriel règle donc aussi l'aménagement des modes de consultation», précise-t-il.

De la conception au site

Le volet de la conception ne comporte que les «règles du jeu» de la sélection des sites, il ne dit rien encore au sujet des sites proprement dits. Ce n'est que lors de la phase de mise en œuvre, probablement à partir de 2007, que les régions des sites seront sélectionnées, évaluées et intégrées en trois étapes au plan sectoriel en se fondant sur des critères et des aspects prédéfinis. De cette manière, la procédure du plan sectoriel devrait permettre d'obtenir carte blanche de la Suisse quant aux sites propices à la construction de dépôts en couches géologiques profondes. «Pour les régions concernées, il faudra que les raisons pour lesquelles un dépôt doit être construit à tel ou tel endroit précis et pas ailleurs soient parfaitement claires», poursuit Michael Aebersold.

L'OBJECTIF VISÉ EST LA MISE EN SERVICES DES DÉPÔTS EN COUCHES GÉOLOGIQUES PROFONDES AVANT LE MILIEU DU SIÈCLE.

Des décisions importantes tomberont en 2006

L'OFEN aura bientôt terminé les travaux préliminaires de conception du plan sectoriel. Après les vacances d'été, il lancera une longue procédure de consultation et de participation. En septembre 2005 débutera également la mise à l'enquête publique de tous les rapports et documents d'études de faisabilité du stockage des déchets hautement radioactifs. La conception du plan sectoriel et l'étude de faisabilité du stockage des déchets hautement radioactifs seront probablement adoptées par le Conseil fédéral durant la seconde moitié de l'année 2006. L'objectif visé est la mise en service des dépôts en couches géologiques profondes avant le milieu du siècle.

(zum)